



LIEUX D'ACCUEIL & D'ENREGISTREMENT

- **Alliade Habitat**
13 rue Claude Bernard
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 72 89 22 22
- **OPAC du Rhône**
25 rue des Marais
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 01 01 00
- **Dynacité**
Place de Limelette
01480 Jassans-Riottier
Tél. 04 74 14 14 37
- **Mairie de Villefranche**
183 rue de la Paix
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 62 60 00

LIEUX D'ACCUEIL & D'INFORMATIONS

- **Mairie d'Arnas***
2 square du Souvenir
69400 Arnas
Tél. 04 74 65 07 84
- **Mairie de Limas***
1 rue Pierre Ponot
69400 Limas
Tél. 04 74 02 27 90
- **Mairie de Gleizé***
Place de la Mairie
69400 Gleizé
Tél. 04 74 65 37 30
- **Maison du Département du Rhône**
160 rue Monplaisir
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 65 85 85
- **Mairie de Jassans-Riottier***
333 rue de la Mairie
01480 Jassans-Riottier
Tél. 04 74 09 86 86
- **PIMMS – Maison France Services Belleruche**
40 place Laurent Bonnevey
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 69 37 85 80

*Service logement

VOS DÉMARCHES POUR OBTENIR UN LOGEMENT LOCATIF AIDÉ

SUR LE TERRITOIRE
VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAÔNE



Tout savoir sur **le logement social !**

QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

Pour bénéficier d'un logement locatif aidé,
vous devez justifier que :



- Vous êtes de nationalité française ou titulaire d'un titre de séjour délivré par les autorités françaises en cours de validité.
- Vous disposez d'un revenu fiscal N-2 inférieur aux plafonds de ressources définis chaque année par l'État (le revenu fiscal N-2 correspond au revenu figurant sur votre avant-dernier avis d'imposition. Il se trouve sur la page de garde de votre avis d'imposition dans la rubrique «vos références»).

► Pour savoir si vous êtes éligible à un logement social
vous pouvez vous connecter au Qr-Code ci-contre ou à :
www.service-public.fr



COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

● Vous avez deux possibilités

- 1 Soit déposer votre demande sur internet via le site :
www.demande-logement-social.gouv.fr

Vous pouvez également consulter les sites internet des bailleurs sociaux présents sur la Communauté d'agglomération.

- 2 Soit déposer votre demande dans un lieu d'enregistrement
 - **Alliade Habitat** : 13 rue Claude Bernard, Villefranche-sur-Saône
 - **Dynacité** : Place de Limelette, Jassans-Riottier
 - **OPAC du Rhône** : 25 rue des Marais, Villefranche-sur-Saône
 - **Mairie** : 183 rue de la Paix, Villefranche-sur-Saône
(retrait et dépôt du CERFA format papier uniquement)

CAS PARTICULIERS

● Si vous êtes : déjà locataire du parc social ?

Prenez directement contact auprès de votre bailleur social actuel pour faire une demande de «mutation» (changement de logement).

● Employé(e) d'une entreprise de 10 salariés ou plus ?

Consultez les offres d'Action Logement sur la plate-forme : www.al-in.fr.

Attention : il faut avoir au préalable déposé une demande de logement social sur le Portail Grand Public.

► www.demande-logement-social.gouv.fr



**UNE SEULE
DEMANDE
SUFFIT !**

Une fois votre demande enregistrée, elle est automatiquement consultable par tous les bailleurs sociaux et autres organismes.
Il est néanmoins conseillé de s'informer de son état d'avancement auprès de ces derniers.

LES ÉTAPES POUR OBTENIR UN LOGEMENT

- 1 Une fois votre demande déposée, vous obtenez votre numéro unique d'enregistrement :
 - soit vous recevez votre attestation par mail pour une demande faite par internet ;
 - soit par courrier pour une demande faite sur un lieu d'enregistrement (délai d'un mois).
- 2 Avec ce numéro unique, vous pouvez consulter votre dossier en ligne et fournir les documents nécessaires au traitement de votre demande (pièces justificatives à jour).
- 3 Votre demande est instruite par les bailleurs sociaux. Lorsqu'un logement adapté à votre situation sera disponible, le bailleur social vous contactera.
- 4 Votre demande est examinée par la Commission d'Attribution et d'Examen d'Occupation des Logements (CALEOL).

*Si vous acceptez le logement proposé, vous devenez locataire.
Si vous refusez le logement proposé, votre demande est réexaminée.*